



## Journée nationale de l'assurance dépendance

### Conférence-débat Place des aides techniques et de l'adaptation du logement dans le cadre de l'assurance dépendance

**Modérateur: Barbara Strauch**  
**Rapporteur: Nico Schneider**

1



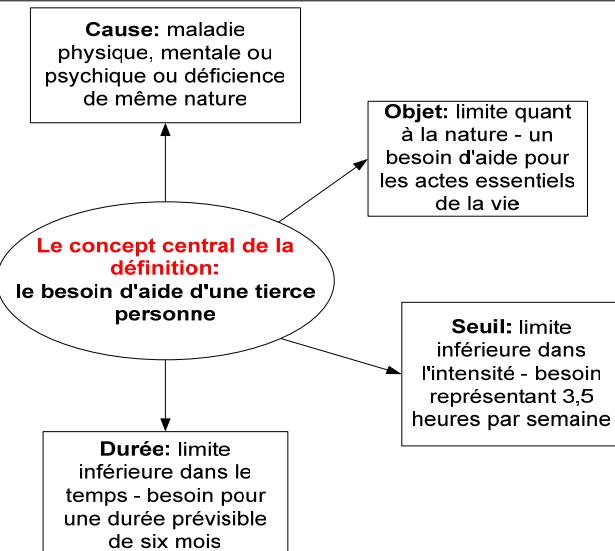
## Plan de l'exposé

- Introduction
- La Cellule d'évaluation et ses partenaires
- Le cadre légal
  - Section I – Des aides techniques en général
  - Section II. – Des adaptations de voitures
  - Section III – Des chien guide d'aveugles
- Mise à disposition des aides techniques
  - «Ordonnance médicale»
  - «Helpline» CEO
  - Demande écrite pour aide technique/adaptation logement
- Règlement grand-ducal: nouveautés
- Difficultés rencontrées
- Débat

2



## Définition de la dépendance



3



## Les actes essentiels de la vie

- Hygiène corporelle
- Nutrition
- Mobilité

4



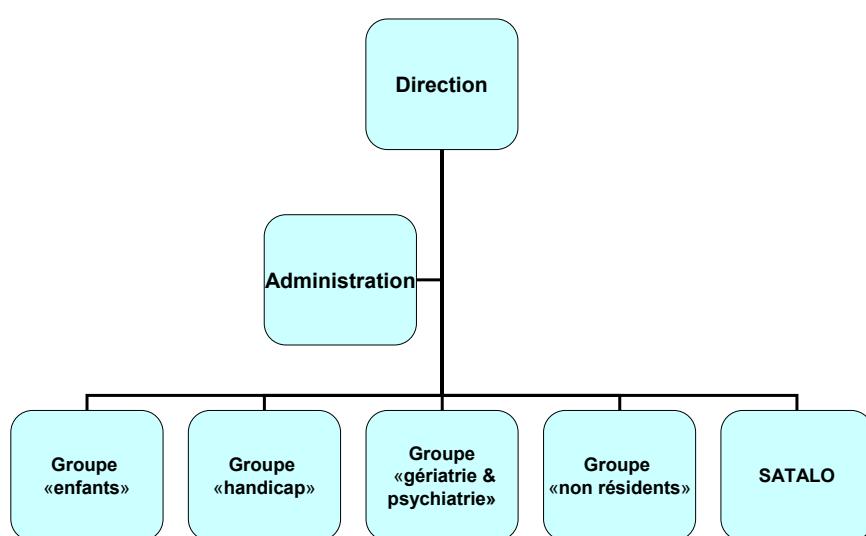
## Les principes directeurs

- Priorité au maintien à domicile
- Priorité aux mesures de réhabilitation
- Priorité aux prestations en nature
- La continuité des soins

5



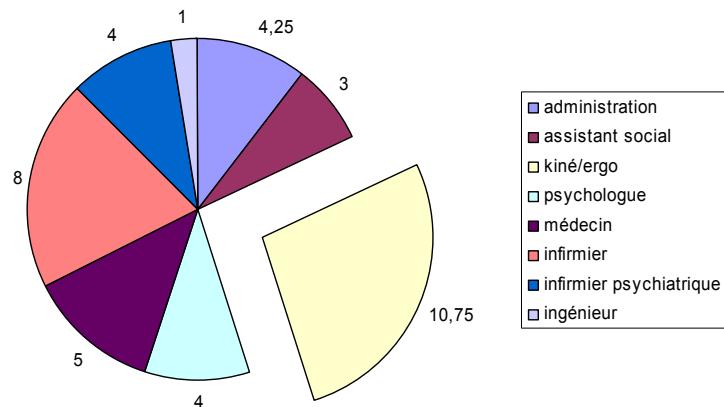
## CEO – ses groupes de compétence



6



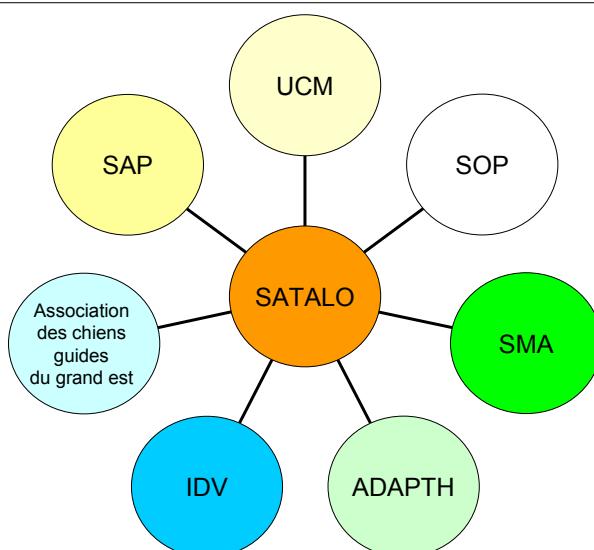
## CEO – son personnel



7



## Le SATALO & ses partenaires



8



## Cadre légal: Règlement grand-ducal du 22 décembre 2006

- Chapitre 1:
  - Les modalités et les limites de la prise en charge des aides techniques par l'assurance dépendance:
    - Section I – Des aides techniques en général
    - Section II. – Des adaptations de voitures
    - Section III. – Des chiens guide d'aveugles
- Chapitre 2:
  - Les modalités et les limites de la prise en charge des adaptations du logement par l'assurance dépendance
- [www.secu.lu](http://www.secu.lu)

9



## Liste des codes ISO

Code ISO	Nature	Domicile	Etablissement	Rétrocession	Délai de renouvellement	Montant de prise en charge maximal
18	Aménagements et adaptations des maisons et autres lieux					
180942	Coussins et supports	A/L	A/L			
1212	Adaptations pour voitures					
121204	Adaptations permettant de conduire des voitures comprenant les adaptations sur l'accélérateur, les freins, l'embrayage et les vitesses	A	A		5 ans	Adaptation sur l'accélérateur et les freins 4.000€ Boîte de vitesse automatique et embrayage semi automatique: 2.050€ Adaptation de la pale d'accélérateur: 1.500€
1221	Fauteuils roulants					
122103	Fauteuils roulants manuels manoeuvrés par un accompagnateur	L	L			
1236	Aides pour lever					
12360301	Levée-personnes actif	L				
12360302	Levée-personnes passif	L				
1830	Dispositifs de changement de niveau					
183006	Monte-chaise et plate-formes élévatrices	A			10 ans	26.000 €
183009	Elévateurs d'escaliers	A			10 ans	26.000 €
183012	Dispositif permettant de gravir les escaliers	L				
183018	Rampes fixes	A				
21	Aides pour la communication, l'information et la signalisation					
2103	Aides optiques					
210312	Loupes avec éclairage incorporé	A	A	R		
210503	Caméras video agrandissant l'image	A	A	R		
2144	Aides pour la communication face à face					
2412	Systèmes de contrôle de l'environnement					
241206	Logiciels pour le contrôle de l'environnement	A	A	R		
18	Aménagements et adaptations des maisons et autres lieux					
181803	Mains courantes et garde corps	A				Au mètre linéaire y compris tout raccord: Mains courantes: 160€ garde-corps: 425€

10



## **Critères pour la bonne détermination des aides techniques et adaptation du logement**

- Détermination précise du besoin
- Cerner l'objectif
- Adapter l'aide technique au besoin et la mettre à disposition dans un délai raisonnable
- Satisfaire le besoin dans le temps et par rapport à la nature
- Satisfaction du bénéficiaire
- Choix économique des fournitures
- Durabilité, efficacité et persistance des aides et adaptations fournies

11



## **Règlement grand-ducal : aides techniques**

- Location
- Acquisition
- Acquisition avec rétrocession

12



## Statistiques AT / LO

### Titres créés (Totaux) depuis 01/01/1999

Code ISO	Libellé	Nombre	dont validé et actif
09330307	Sièges de bain électriques	3.091	1.821
12210301	Fauteuils roulants de positionnement	1.472	499
12210601	Fauteuils roulants de base pliable	9.622	3.651
18300901	Elevateurs d'escaliers avec rails au sol	1.151	729

Les titres annulés ou refusés ont été exclus.

### Dossier adaptations logement ouvert depuis 01/01/1999

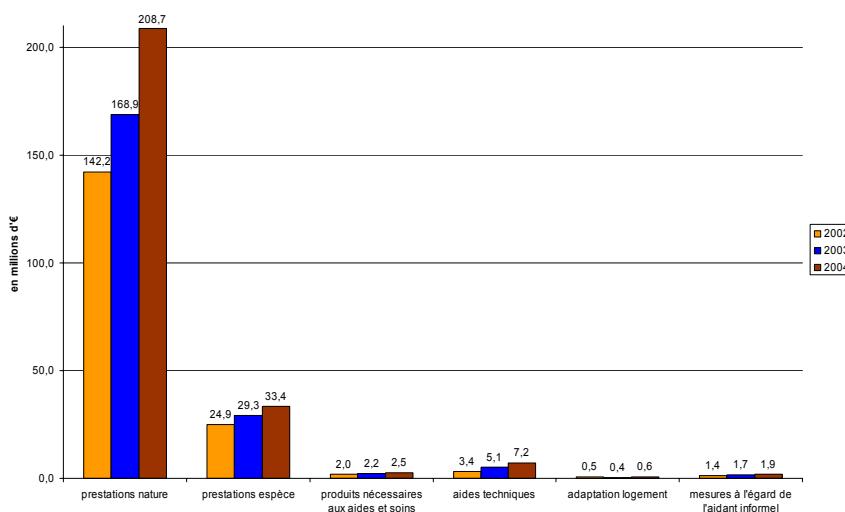
Nombre	dont refus administratif	dont retiré ou classé sans suites	dont clôturé pour cause de décès
749		1   61	107

Données extraites le 26/09/2007

13



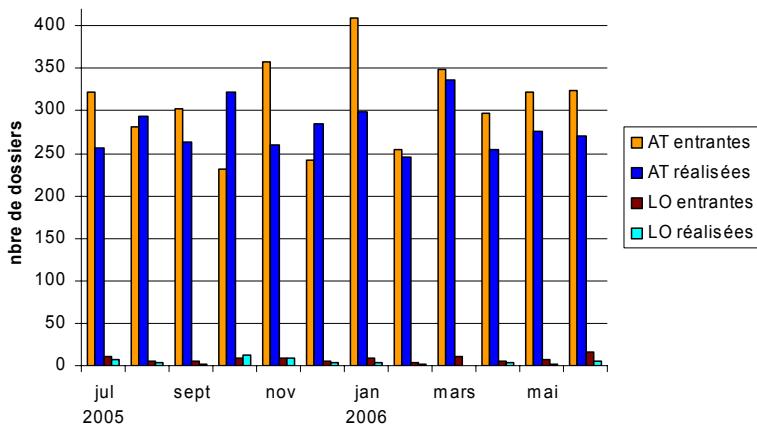
## Répartitions des dépenses AD 2002 - 2004



14



## Aides techniques et adapt. logement: Période du juillet 2005 à juin 2006



AT reçues de l'UCM	moyenne /mois
AT 2005	295
AT 2006	344
AT 2007	459,9

LO reçues de l'UCM	moyenne /mois
LO 2005	8
LO 2006	8
LO 2007	15,5

15



## Mise à disposition des aides techniques

- Sur ordonnance médicale
- Par «Helpline» SATALO
- Demande écrite pour aide technique / adaptation logement

16



## Sur Ordonnance médicale

- Aides techniques fournies par le SMA
- Mise à disposition de l'aide technique pour 6 mois (transcription automatique à l'AD si une demande existe)
- Limité au matériel défini dans le fichier B2 de l'Assurance Maladie [www.secu.lu](http://www.secu.lu)
- Sans frais pour le demandeur, livré au besoin par le SMA
  - Cadre de marche avec ou sans roues, canne tripode et quadripode
  - Fauteuil roulant de base ou de positionnement
  - Coussin et matelas anti-escarres
  - Lit médical
  - Lève - personne
- Avec participation au frais du demandeur, pas livré par le SMA
  - Chaise percée
  - Béquilles
  - Canne de marche

17



## Mise à disposition des aides techniques

### Demande écrite pour aide technique/adaptation logement

18

**UNION DES CAISSES DE MALADIE**  
**Assurance Dépendance**

Boîte postale 1023 L-1010 Luxembourg

Tél. : 49 83 31-2782 / 2784 / 2785 / 2792  
Fax : 49 83 31-2789

Bureaux: 125, route d'Esch à Luxembourg

**Demande de prestations de  
l'Assurance Dépendance**

**Renseignements concernant la demande**

**Première demande de prestations aides et soins**

**Demande de réévaluation des prestations aides et soins**

*Une demande de réévaluation des prestations accordées n'est recevable qu'après un délai de six mois après réception de la précédente décision, sauf en cas de changement fondamental des circonstances, auquel cas une motivation écrite doit être jointe à la demande.*

**Demande pour le changement dans le partage des prestations en nature / en espèces**

*La demande doit être accompagnée d'une proposition de partage dûment remplie et signée par le demandeur et le réseau. Le rapport médical R20 n'est pas requis.*

pour une durée déterminée (valable à partir d'une semaine). Du  au   
 rétroactif, à partir du

**Demande pour les aides techniques**

**Demande pour l'adaptation d'une voiture automobile**

**Demande pour l'adaptation du logement**

**Attention ! La demande ne sera complète qu'après réception du rapport médical de votre médecin.**



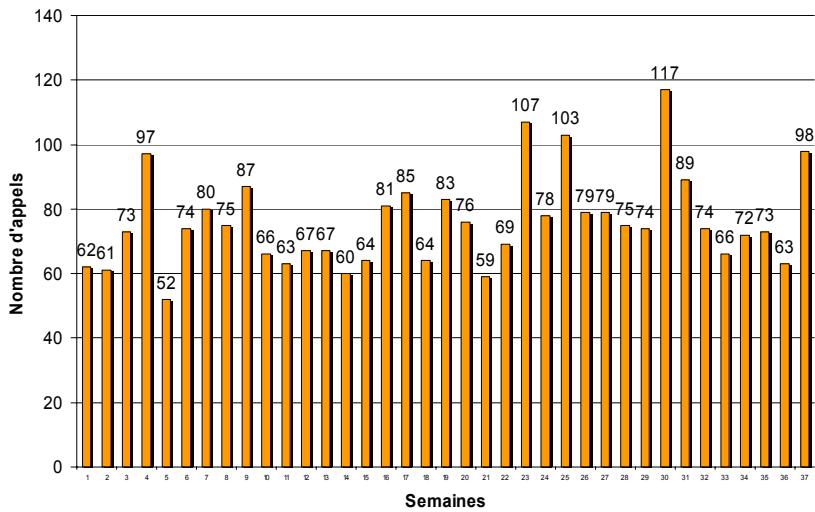
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
Cellule d'évaluation et d'orientation  
de l'assurance dépendance

**par la « Helpline » CEO**

- **Téléphone 247-86040**
  - Lundi et vendredi
    - 8h30 à 11h30
    - 14h00 à 17h00
  - Mercredi
    - 14h00 - 17h00
- Permanence téléphonique assurée par un agent du service SATALO
- Renseignements généraux sur les aides techniques et les adaptations du logement et les adaptations de voiture
- Commandes de certains types de matériel si dossier existant à la CEO



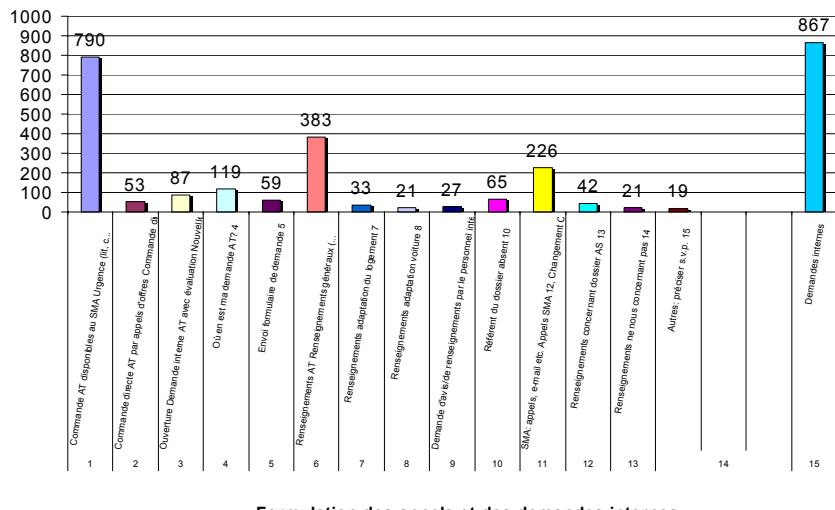
## 247-86040: Nombre d'appels et de demandes internes 2007, par semaine



21



## 247-86040: Total des appels et des demandes internes 2007



Formulation des appels et des demandes internes

22



## Règlement grand-ducal : adaptations de voitures

- **Art. 16.** Les adaptations pour voitures doivent être faites sur un véhicule neuf ou sur un véhicule ayant moins de 100.000 km lors de l'introduction de la demande pour l'adaptation d'une voiture
- **Art. 18.** Pour les adaptations du poste de conduite... seules les adaptations... mentionnées dans le permis de conduire peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance dépendance

23



## Règlement grand-ducal : Des adaptations du logement

- Adaptation d'un logement existant
- Construction d'un logement adapté
- Location - prise en charge du coût supplémentaire de loyer

24



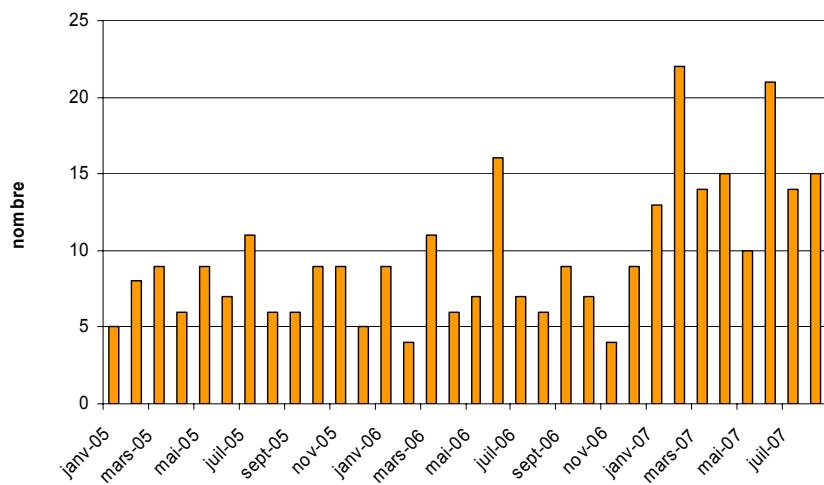
## Règlement grand-ducal : nouveautés

- Adaptation du logement non lié au seuil d'entrée à l'assurance dépendance
- Chien guide d'aveugles
- Qualité des prestations

25



## Adaptation du logement: dossiers reçus



26



## **Difficultés rencontrées**

- Service Satalo
- Demandeur & famille
- Réseau & aidants
- Etablissement / domicile
- SMA
- Fournisseurs

27



## **Lancement débat**

- Merci pour votre attention
- Vos questions
- Vos commentaires
- Vos suggestions et/ou propositions

28



- PAUSE CAFE
- Retour séance plénière
- Rapport des conférences
- Conclusions